

<b>Numéro :</b>	ADM-124
<b>Titre :</b>	Privilèges d attribution de noms
<b>Responsable</b>	Recteur
<b>Entrée en vigueur :</b>	Le 28 février 2018
<b>Adopté :</b>	Le 28 février 2018 par le Bureau des gouverneurs <i>Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet.</i>
<b>Exception :</b>	Aucune exception à ce règlement sans avoir obtenu au préalable

### 3. Normes d

- 3.1 L :
- a) chaque



## LIGNES DIRECTRICES ET VALEURS DE

### IMMOBILIER ET ESPACES PHYSIQUES

Les valeurs ci-dessous servent de référence permettant de déterminer la valeur des possibilités

Poss	Valeur de
Édifice	2 000 000 \$ à 10 000 000 \$
Structure physique : complexe, aile, étage ou salle	250 000 \$ +
	250 000 \$ +
	100 000 \$ +
Salles de classe, de séminaires ou de conférences	
Grande salle de classe, salle de conférence (plus de 100 places)	250 000 \$ +
Petite salle de classe (25 à 99 places)	50 000 \$ +
Petite salle de discussion ou de séminaires (places)	25 000 \$ +
	100 000 \$ +
Salon des étudiants	100 000 \$ +
	100 000 \$ +
Salles communautaires des étudiants, salles de réunion, salles de lecture, salons	100 000 \$ +
Jardins, espaces extérieurs, terrasses	50 000 \$ +
Possibilités de moins de 100 000 \$	5 000 \$ à 99 999 \$

Il y a parfois des occasions dans cette gamme, telles que les campagnes de « bancs commémoratifs en plein air ». Les niveaux de valeur de

## FACULTÉS, ÉCOLES, CENTRES ET INSTITUTS

Les niveaux de valeur de attribution de noms suivants servent de référence permettant de déterminer la valeur des possib

<b>Possi</b>	
Faculté	1 000 000 \$ +
École	1 000 000 \$ +
Centre	Minimum 100 000 \$
Institut universitaire	Minimum 150 000 \$
Initiatives nouveau campus	Nécessite une consultation du